



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Pour diffusion immédiate

Resserrer les règles en gestion de copropriétés

**L'ORDRE DES ADMINISTRATEURS AGRÉÉS DU QUÉBEC
DEMANDE AU PROCHAIN GOUVERNEMENT DE MIEUX PROTÉGER
LES PROPRIÉTAIRES DE CONDOS**

Montréal, le 19 mars 2014 – Tel que recommandé en 2012 devant le Comité consultatif sur les copropriétés, l'Ordre des administrateurs agréés du Québec (ADMA) souhaite que le législateur confie aux administrateurs agréés la gestion des copropriétés afin de mieux prémunir les propriétaires de condos. En se positionnant comme une solution, l'Ordre des ADMA souhaite, d'abord et avant tout, protéger la population contre les agissements des gestionnaires fautifs.

Lors de l'achat d'un condo, les propriétaires font face à de nombreux défis concernant entre autres les garanties de construction, le Fonds de prévoyance, les charges d'entretien, les travaux imprévus et les querelles entre copropriétaires. Des conséquences importantes peuvent rapidement découler de ces différents aspects lors d'une gestion déficiente. Les nouveaux propriétaires, souvent inexpérimentés, se retrouvent coincés avec des conséquences financières importantes.

« Nous ne pouvons plus laisser aux propriétaires cette lourde responsabilité », a déclaré Chantal Dalpé, présidente de l'Ordre des administrateurs agréés du Québec. « Le prochain gouvernement se doit de doter les propriétaires de condominiums d'un cadre législatif et réglementaire protégeant leur patrimoine. L'Ordre souhaite que le prochain ministre de la Justice aille de l'avant avec les recommandations d'un rapport découlant du Comité consultatif sur la copropriété et indiquant la nécessité d'un meilleur encadrement ».

Rappelons que l'Ordre des ADMA a mis en place, en collaboration avec l'Université McGill, une formation spécifique destinée aux gestionnaires de copropriétés développant et bonifiant leurs compétences techniques, juridiques et financières. Ces connaissances sont indispensables pour relever les défis que commande cette fonction de plus en plus exigeante. « Nous croyons fermement que l'administrateur agréé est le professionnel tout désigné à la gestion de copropriété », conclut Mme Dalpé.

À propos de l'Ordre des administrateurs agréés du Québec

L'Ordre des administrateurs agréés du Québec assure la protection du public en garantissant le respect des normes et des standards professionnels en administration, en conformité avec son Code de déontologie et par des mécanismes prévus au Code des professions. Il favorise, auprès des professionnels de l'administration, l'innovation et l'atteinte d'un niveau de compétence supérieur pour qu'ils contribuent de façon proactive et dynamique au développement des entreprises et des organisations. Enfin, il contribue à l'avancement de l'administration, discipline essentielle au développement social et économique du Québec.

Source :

Denise Brosseau
Directrice générale et secrétaire
Ordre des administrateurs agréés du Québec

Renseignements :

Raphaëlle Cyr-Lelièvre
Conseillère, Relations publiques
H+K Stratégies
Téléphone : 418 425-0973
Courriel : raphaelle.cyr-lelievre@hkstrategies.ca
Cellulaire : 418 580-0040